

Le royne de France
Copie

essieux. Messieurs de la Cour de la double d'une
 lre escripte par de long de Burgab et autres et par un
 sup Copie. Ille manb ym font cy la ville de Bo. Hedne
 esme bon de vont emoger les Double ventres que la pense
 luy que vont sera este reumnyne devant la receptioy
 de reste. Le est mis que le sup double est un pen
 Jurisdiction escript Et tout effort vont pourz veur par
 Jollin L'entrepryse des Espagnols et que leur dessein
 n'est autre que de continuer la guerre et de se fortifier
 tousjours de plus en plus et nous offer tout moyen par lequel
 nous pourrions en ayest prevallre d'eux. De quoy toutes les
 longuers et dilans dont luy use une serment grand en Car
 de bon est de assurer que leur deliberation n'est autre que de
 nous tromper, quelques propos que d'oy l'oy on vultred peuvent
 faire au contraire. De quoy Messieurs pour l'affertion que luy
 a vue luy et de toute la patrie se ne pnt suoy vont pour d'ou
 en temps bon et sergent regard ayant pris de ce point paye et
 tant de peuple devant que les pays soit assilly a l'impoverment
 et du tout horrible. Dont luy vultredement seussimoyent
 les manb et Juronement que furillement pourz resullre
 et de quoy tout le monde vont donner la ruyne. D'autre
 romme se sont adorty de quelque partique que l'entrepryse
 fient sur la ville de Douay en esper de la surprendre tant
 plus insidient pour le pendre gnet et garde que luy y fient
 Je nay pareille pour l'arquit de moy de bonre pou faille de
 vont en esrire par reste pour este assure que la sergent
 vont y mettez l'ordie rognb, De tant plus que luy. bille est
 de l'importance que luy fait. Et de ma part on l'aray moy
 de me employer pour une sure pourz este assure que le
 le serm d'usse bonre et prompt de luy que me demandant
 luy affertionement a voy bonre grand se supplem

Don bon d'innocence

Messieurs de la f. le garde et protestoy, & Prêtre
Middelburg le second jour de february 1577

26
Mess

Messieurs les Deputez des Estatz
généralz du pays bas estant assembles
à Brucelle

Le 10^e de february 1577

De la f. le garde et protestoy
bon d'innocence Signe G. de la f. le garde